

copie

Rapport Annuel

DU

Département de l'Assistance Municipale

POUR L'ANNÉE

1911

Comprenant l'internement des enfants sans tutelle, des aliénés,
des incurables, des tuberculeux, la déportation des
immigrants, le rapatriement des étrangers et
l'assistance donnée aux gens sans asile.



MONTRÉAL

A.-P. PIGEON, IMPRIMEUR, 105-109 ONTARIO EST

1912

Rapport Annuel

DU

Département de l'Assistance Municipale

POUR L'ANNÉE

1911

Comprenant l'internement des enfants sans tutelle, des aliénés,
des incurables, des tuberculeux, la déportation des
immigrants, le rapatriement des étrangers et
l'assistance donnée aux gens sans asile.



MONTREAL

A.-P. PIGEON, IMPRIMEUR, 105-109 ONTARIO EST

1912

MEMBRES DU BUREAU DES COMMISSAIRES

Son Honneur le Maire, l'Hon. JAS.-J. GUERIN,
Président.

M. JOSEPH AINEY, M. L.-N. DUPUIS,
M. E.-P. LACHAPELLE, M.D., M. F.-L. WANKLYN, I.C.

Commissaire en charge du Département de l'Assistance
Municipale:—

M. le Dr E.-P. LACHAPELLE.

Personnel du Département de l'Assistance Municipale en 1911.

ALBERT CHEVALIER Directeur.
C.-J. GAUTHIER Assistant-directeur.
R. LÉMYRE Commis et officier-enquêteur.
E. LAMOUREUX Officier-enquêteur.

RAPPORT ANNUEL
DU

Département de l'Assistance Municipale
pour l'année 1911

HOTEL DE VILLE,

Montréal, 15 avril 1912.

A M. le Président et à MM. les Membres du
Bureau des Commissaires.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon premier rapport
comme directeur et le septième du département de l'Assistance
Municipale pour l'année 1911, comprenant l'internement des
enfants sans tutelle, des aliénés, des incurables, des tubercu-
leux, la déportation des immigrants, le rapatriement des étran-
gers, et l'assistance aux gens sans asile.

Ecoles d'industrie.

Les demandes pour internement d'enfants aux écoles d'in-
dustrie vont en augmentant. Ainsi, au cours de l'année 1911,
il y a eu 253 demandes de plus qu'en 1910. Il n'y a en cela rien
d'anormal, si l'on tient compte de l'augmentation considérable
de la population et du fait que les familles pauvres de diverses
parties de la Province de Québec sont constamment conseil-
lées de venir s'établir à Montréal, sous le prétexte qu'il est
plus facile pour eux d'y gagner leur vie et d'être secourus.
Très souvent, ces familles sont dirigées vers notre ville par les
autorités de ces diverses municipalités.

Il est urgent de prendre des mesures rigoureuses pour en-
traver cette immigration des familles pauvres. Le seul moyen
d'y parvenir, c'est de faire passer une loi provinciale décrétant
que, pour les fins de l'internement des enfants aux écoles d'in-
dustrie, une personne ne sera considérée résidente d'une munici-
palité que lorsqu'elle y aura demeuré une année entière.
Avec une loi semblable, les familles qui viennent à Montréal
dans le but de faire placer leurs enfants dans des écoles d'in-
dustrie seraient obligées de demeurer chez elles et de s'adres-
ser à leur propre municipalité.

La statistique de l'année 1911 est comme suit:

Nombre de demandes...	1089
En 1910	836
Ces demandes ont été acceptées ou refusées comme suit:	
Internements acceptés...	377
En 1910	230
Internements refusés	134
En 1910	98
Réinternements acceptés ...	299
En 1910	293
Réinternements refusés... ..	14
En 1910	26
Internements acceptés par le Gouvernement... ..	30
En 1910	4
Réinternements acceptés par le Gouvernement	8
En 1910	11
Transféré de l'école d'indus- trie à l'école de réforme.	1
En 1910	0
Interné en vertu de l'art. 525 de la charte	1
En 1910	0

Demandes discontinuées ...	71	93
En 1910	103	132
Demandes de libération.	549	
En 1910	50	
Enfants dans les écoles d'industrie au 31 décembre 1910:		599
Aux frais de la Cité		
½ aux frais du Gouvernement. —		
Total... ..		599
Internés durant l'année 1911:	377	
Aux frais de la Cité	30	
½ aux frais du Gouvernement. —		
Réinternés durant l'année 1911:	299	
Aux frais de la Cité	8	
½ aux frais du Gouvernement. —		
Total... ..		714
Total... ..		1313
Sortis, libérés, etc., durant l'année 1911:	568	
Aux frais de la Cité	25	
½ aux frais du Gouvernement. —		
Total... ..		593
Dans les écoles d'industrie au 31 décembre 1911... ..		720
Aux frais de la Cité	657	
½ aux frais du Gouvernement. 63		
Soit 121 enfants de plus qu'en 1910.		

Des 720 enfants de Montréal que renfermaient les écoles
d'industrie, au 31 décembre 1911, 472 étaient des garçons ca-
tholiques internés à Notre-Dame de Montfort, 420 aux frais
de la Cité et 52 à frais communs avec le Gouvernement, 191
des filles catholiques internées chez les RR. SS. du Bon Pas-

teur, 180 aux frais de la Cité et 11 à frais communs avec le Gouvernement, et 57 (32 garçons et 25 filles) des enfants protestants placés dans l'orphelinat "Ladies Benevolent Institution", rue Berthelet, Montréal.

Nombre de garçons	504
Nombre de filles	216

La dépense de l'entretien des enfants sans tutelle s'est élevée à \$54,635.11 en 1911.

Le 24 mars, rapport était fait au Conseil par le Bureau des Commissaires, recommandant que les contrats avec les écoles d'industrie de Notre-Dame de Montfort, du Bon Pasteur et de la Montreal Ladies Benevolent Society soient renouvelés, pour une période de cinq ans, à compter du premier mai 1911, le coût de l'entretien des enfants devant être le même que celui payé alors, soit \$8.00 par mois pour les garçons et \$7.00 par mois pour les filles.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil en date du 27 mars, avec la condition qu'il fut inséré dans le contrat une clause par laquelle les dites écoles devaient s'engager, sous peine d'annulation du contrat, à permettre aux officiers désignés par la Cité de visiter, en aucun temps, les maisons où sont gardés les enfants dont l'entretien est payé par la Ville.

En septembre dernier, Son Honneur le Maire et Messieurs les Commissaires, répondant à l'invitation des Pères Missionnaires de la Société de Marie, visitèrent l'école industrielle de Notre-Dame de Montfort, où ils purent constater le travail accompli par cette institution et le soin tout particulier apporté aux enfants placés par la Cité.

Quand les enfants arrivent à Montfort, ils sont généralement faibles ou débiles, puisque, si jeunes, ils ont en grande partie perdu leurs parents, et que souvent ceux-ci leur ont laissé en héritage l'atavisme de leur misère physique, en même temps que de leur misère morale, mais grâce au bon air, à la situation atmosphérique de l'institution, à l'hygiène, et aux bons soins qu'ils reçoivent, l'état de leur santé s'améliore très

rapidement et ceux qui, plus tard, s'adonnent aux travaux de culture, deviennent de robustes garçons.

Remarques.

Je dois vous faire remarquer, Messieurs les Commissaires, que le montant total des sommes payées jusqu'au 31 décembre 1911, par la Cité de Montréal, pour les frais d'entretien des enfants sans tutelle, dans les écoles d'industrie, depuis leur fondation, est de \$478,428.36.

C'est au cours de l'année 1887 que la Cité a commencé à placer des enfants aux écoles d'industrie, et, depuis près de 25 ans, le nombre total d'enfants qui ont été secourus par la Ville a été de 7,974.

Voici le résumé des sommes payées annuellement:—

Année.	Montant.
1887	\$ 32.40
1888	403.90
1889	225.00
1890	1,281.40
1891	1,811.40
1892	1,816.51
1893	5,746.69
1894	9,908.90
1895	19,911.89
1896	17,188.44
1897	18,239.19
1898	10,196.55
1899	13,494.22
1900	21,425.89
1901	37,842.38
1902	38,152.39
1903	26,986.62
1904	30,495.02
1905	33,769.61

1906	18,871.42
1907	15,224.89
1908	16,210.10
1909	34,522.08
1910	50,036.36
1911	54,635.11
	<hr/>
	\$478,428.36

STATISTIQUE SOCIOLOGIQUE
 concernant les enfants placés dans les écoles d'industrie au
 cours de l'année 1911.
 du département de l'Assistance Municipale,

Orphelins de père 24%	{	Mère malade .. 32%
		Mère indigente 64%
		Mère prostituée 4%
Père disparu ... 23%	{	Mère malade .. 34%
		Mère indigente 45%
		Mère prostituée 21%
Orphelins de mère 15%	{	Père malade ... 20%
		Père indigent .. 16%
		Père disparu .. 28%
		Père en prison . 24%
		Père ivrogne .. 12%

Indigence et maladie des parents: 13%.

Père en prison et mère dans l'indigence: 9%.

Père et mère en prison ou ayant tous deux une
mauvaise conduite: 7%.

Orphelins de père et de mère: 6%.

Père ivrogne, mère dans l'indigence ou mala-
de: 2%.

Père malade, mère disparue ou prostituée: 1%.

Age moyen des enfants: 8 ans et 10 mois.

ALIENES.

Au cours de l'année 1911, le nombre d'aliénés internés dans les asiles, aux frais de la Cité de Montréal, a été de 422, soit 334 à St-Jean de Dieu et 88 à Verdun. De ce nombre, 18 étaient des prisonniers qui subissaient une sentence dans la prison.

En 1910, le total des admissions avait été de 382, soit 40 de plus pour l'année 1911.

Patients libérés temporairement ou permanemment de St-Jean de Dieu	207
Patients libérés temporairement ou permanemment de Verdun	46
Total	253

Mais de ce nombre, 66 ont eu une rechute et ont été ré-internés, 54 à St-Jean de Dieu et 12 à Verdun, de sorte que le chiffre réel des libérés est de 187, soit 15 de plus qu'en 1910.

Patients décédés à St-Jean de Dieu	160
Patients décédés à Verdun	24
Total	184

En 1910, il était décédé 134 patients, soit 50 de plus pour 1911.

Patients évadés de St-Jean de Dieu	18
Patients évadés de Verdun	7
Total	25

Mais de ce nombre, 9 ont été repris, de sorte que le chiffre réel des évadés est de 16, soit 1 de moins qu'en 1910.

Dans les asiles au 31 décembre 1911	1191
En plus de l'année précédente	39

Ces 1191 aliénés sont répartis comme suit:—

Asile St-Jean de Dieu	915
Asile de Verdun	271
Asile St-Ferdinand d'Halifax	2

Asile Beauport	2
Asile Baie St-Paul	1

Il ne s'agit ici que des patients à l'entretien desquels la Cité contribue.

Cette statistique, je dois vous le faire remarquer, ne comprend pas tous les patients internés dans les asiles, car il y a un grand nombre de patients privés et de malades venant du reste du district de Montréal.

Le nombre de prisonniers examinés pour aliénation mentale, à la demande de la Cour du Recorder, par le Dr J.-N. Picotte, médecin de la police, a été de 202, soit 7 de moins qu'en 1910. De ce nombre, 104 ont été déclarés aliénés et internés aux asiles, 84 trouvés responsables, 5 ont été remis à leurs parents, 2 sont décédés en prison et 7 ont été libérés par la Cour, faute de rapport médical.

Poursuites intentées contre les parents des aliénés qui ont refusé de payer à la Ville les frais d'entretien de ces derniers: 5; en 1910, 12.

Montant représenté par les jugements obtenus dans ces causes: \$706.39.

Engagements à payer signés par les parents des patients en 1911: 122.

Montant annuel représenté par ces 122 engagements: \$7,611.72.

Engagements à payer signés par les parents des patients, depuis 1905:—

1905	22
1906	46
1907	77
1908	75
1909	66
1910	96

Soit, 26 de plus pour l'année 1911.

Nombre de comptes fermés, après enquête, pour cause de décès ou de libération du patient, ou de pauvreté extrême ou disparition des parents: 61.

Nombre d'engagements écrits, actuellement en la possession de la Ville, pour paiement de la pension des aliénés: 105 et 1910, 105.

Revenu annuel représenté par ces 166 engagements \$9,900.24.

Montant perçu annuellement pour la pension des aliénés depuis 1904:—

1904	\$ 727.00
1905	2,281.05
1906	3,691.57
1907	2,948.43
1908	4,617.17
1909	4,901.43
1910	5,856.18

Le montant perçu en 1911 a été de \$6,559.26, soit \$703.08 de plus qu'en 1910.

Avant 1904, les sommes que la Ville percevait pour les frais d'entretien des aliénés variaient de \$40 à \$80 par année.

Je dois attirer votre attention sur le fait que le chiffre de la somme perçue en pareille circonstance est tout à fait secondaire, pour la bonne raison que la majorité des aliénés se compose, en réalité, d'indigents. Le bénéfice réel pour la Cité consiste principalement à mettre une entrave à l'admission de patients qui possèdent les moyens suffisants de se faire interner comme patients privés. Il n'est donc pas possible d'apprécier à sa juste valeur le travail fait dans les circonstances, vu que les résultats sont plutôt cachés qu'apparents et que leur effet est surtout de prévenir une dépense et d'empêcher l'exploitation.

Nombre d'aliénés déportés: 13

En 1910 12

En 1909 5

En 1908 11

Nombre d'aliénés dont on a établi le domicile dans d'autres municipalités et pour lesquels Montréal ne sera pas appelée à payer: 12. En 1910: 8.

Curateurs nommés aux biens de patients: 6.
Exemption du paiement de la pension durant les premiers six mois, réclamée du Gouvernement dans certains cas, en vertu des statuts: 77 (57 à St-Jean de Dieu et 20 à Verdun).
Montant économisé par ces exemptions, \$2,456.00.
Nombre de dossiers d'aliénés préparés par notre département et signés par Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité: 403.

Les frais d'entretien des aliénés dans les asiles font encourir à la Ville une dépense annuelle pour 1911 de \$74,534.15, et cette dépense augmente constamment.

En 1894, elle n'était que de \$ 8,365.58

En 1905 elle était de 41,986.22

En 1910 elle était de 69,403.56

Soit, une augmentation de \$5,130.59 pour l'année 1911.

Si l'on compare cet état de choses avec les autres grandes villes américaines, on constate que partout l'aliénation mentale fait des progrès très alarmants.

A quoi attribuer ce triste état de choses?

Je crois que nous pouvons sans crainte l'attribuer aux causes suivantes:—

- 1° L'abus des liqueurs alcooliques;
- 2° L'immoralité;
- 3° L'abus des narcotiques, tels que cocaïne, morphine, opium, etc.;
- 4° Le surmenage provoqué par la vie à outrance des grandes villes;
- 5° Les privations et la misère.

Quelles que soient les causes de cet accroissement, il y a un fait important qu'il ne faut pas oublier; c'est que les aliénés vivent longtemps et qu'une fois internés, il faut pourvoir à leur entretien pour de nombreuses années. Il y a quelques semaines, un patient du nom de Donnelly décédait à l'asile St-Jean de Dieu après y avoir été hospitalisé 36 ans et 8 mois. C'est ainsi que les nouveaux cas venant s'ajouter aux anciens, le coût des frais d'entretien va sans cesse en montant

Au cours de l'année, nous avons continué à faire enquête dans les cas de tous les patients internés aux asiles avant la formation du département de l'Assistance Municipale. Plus les cas sont anciens, plus il est difficile, naturellement, de trouver les biens des patients ou même leurs parents. Nous avons constaté dans plusieurs cas que la Ville est arrivée trop tard pour se faire rembourser, de la part de patients qui avaient eu des biens. Il y a aussi la prescription légale qui empêche de remonter à plus de cinq ans en arrière.

Des enquêtes ont été faites en 1911 dans 193 cas datant depuis 1892 et au moment où je vous présente ce rapport, j'ai l'honneur de vous dire que tous les vieux cas sont terminés. Ce travail nous a pris quatre ans.

Maintenant que les anciens cas sont disparus et que toutes les enquêtes sont faites à date, les résultats seront bien différents de ceux que l'on constate aujourd'hui. A tout événement, la Ville aura sur cette dépense toujours grandissante, un contrôle aussi efficace que possible.

Le département de l'Assistance Municipale a eu à s'occuper, depuis son organisation, de 2,627 cas d'aliénation mentale; un dossier supplémentaire est conservé dans les archives du département pour chaque patient.

Médecin expert.

Au mois de novembre 1911, je demandais à votre Bureau, Messieurs les Commissaires, de nommer un médecin expert à l'usage de notre département et, à l'appui de cette demande, je donnais les raisons suivantes :

"Combien de malades, faute d'un contrôle médical efficace, sont internés dans les asiles, aux frais de la Ville, et qui n'auraient jamais dû l'être, parce que ce ne sont pas des cas d'aliénation mentale, mais seulement des cas de délire passager?"

"Combien de malades qui, en vertu de l'article 4105 des S.R.Q., P.Q., devraient être aux frais du Gouvernement pro-

vincial durant les premiers six mois de leur internement et qui, cependant, sont à la charge de la Ville, parce que nous n'avons pas de médecin expert pour établir, tel que le veut la loi, que le patient a été interné avant que quarante jours se soient écoulés depuis la manifestation des premiers symptômes d'aliénation mentale? Ceci représente, dans chaque cas, \$28.00 pour un patient interné à l'asile St-Jean de Dieu et \$43.00 pour un patient interné à l'asile de Verdun.

"Il y aurait aussi nombre d'enquêtes qu'un médecin expert, rompu à ce travail, et en connaissant bien l'importance, pourrait mener à bonne fin. Il établirait des responsabilités que, dans bien des cas, veulent éluder des parents peu scrupuleux, qui mettent ainsi à la charge de la Ville les frais d'internement de patients pour lesquels ils sont responsables.

"Ce médecin, qui devra donner tout le temps nécessaire à la Ville, sera aussi chargé d'examiner les enfants dont on demande l'admission dans les écoles d'industrie, aux frais de la Ville, afin de constater s'ils jouissent de toutes leurs facultés mentales, si ce ne sont pas des idiots, des imbéciles, des épileptiques, ou s'ils n'ont pas quelque maladie qui serait une cause de danger pour les autres enfants, etc.

"Les malades demandant à être envoyés à l'Hôpital des Incurables devront aussi être examinés par ce médecin, qui devra se prononcer sur l'état d'incurabilité de ces patients. Vu le nombre restreint de lits à notre disposition, il est très important qu'ils ne soient pas occupés par des cas d'hospices ou de refuges, et que les vrais incurables soient secourus.

"Les indigents demandant à être hospitalisés pour cause de maladie devront aussi passer par l'expertise médicale de ce médecin.

"Il devra aussi avoir charge de l'inspection et de la surveillance médicale des oeuvres de Gouttes de Lait, subventionnées par la Cité, pour constater leur efficacité et leurs besoins.

"Je dois ajouter que cette mesure de protection existe dans un très grand nombre de villes des Etats-Unis et du Canada. Plus près de nous, nous avons vu des villes maintenant an-

nexées à Montréal, telles que St-Louis, Ste-Cunégonde et St-Henri, avoir un médecin spécialement chargé de visiter la ville comme la nôtre, avec sa population de 500,000 âmes, serait-elle en arrière dans les moyens à prendre pour se procurer? Ce qui était jugé nécessaire, indispensable même, pour de petites municipalités, doit, à bien plus forte raison, l'être pour nous."

Et en date du 29 décembre, votre Bureau nommait le Dr. E.-P. Chagnon à ce poste. Ce médecin est entré en fonction le 1er janvier 1912. Dans le prochain rapport de notre département, pour l'année 1912, l'on pourra, j'en suis convaincu, constater l'efficacité de cette nouvelle position.

Remarques.

Comme pour les écoles d'industrie, je dois aussi attirer votre attention, Messieurs les Commissaires, sur le fait que, depuis vingt ans que la Ville de Montréal pourvoit pour la moitié des frais d'entretien des aliénés dans les asiles, l'autre moitié étant payée par le Gouvernement provincial, une somme de \$643,513.86 a été payée par la Cité.

Le nombre de patients publics qui ont été internés dans cette espace de vingt ans, par la Cité de Montréal, est de 11,493.

Voici un résumé des sommes payées annuellement:

Année.	Montant.
1890	\$ 1,735.45
1893	21,012.57
1894	8,365.58
1895	10,924.05
1896	14,119.04
1897	15,582.03
1898	19,526.49
1899	23,154.22
1900	25,508.21

1901	28,567.07
1902	31,824.17
1903	34,026.44
1904	36,433.95
1905	41,986.22
1906	40,261.35
1907	46,770.65
1908	41,852.52
1909	56,802.42
1910	70,527.28
1911	74,534.15
	<hr/>
	\$643,513.86

Incurables.

Les demandes pour l'admission de malades à l'Hôpital des Incurables continuent d'être très nombreuses. L'idée s'est répandue dans le public que du moment qu'une personne de cette ville est devenue atteinte d'une maladie incurable, la municipalité se charge de la placer dans l'Hôpital des Incurables. On ne saurait donc trop répéter que la Ville ne se charge que des incurables abandonnés à la charité publique et qui ne peuvent, à cause de leurs maladies, être placés dans les refuges subventionnés par elle.

Nous avons actuellement 40 lits à notre disposition, 25 à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce et 15 chez les RR. SS. Grises, 25 rue St-Mathieu; ils sont constamment remplis et il faut attendre la mort d'une malade avant de pouvoir en admettre un autre. Les demandes ne cessent pas pour cela et la liste des malades acceptés s'allonge de mois en mois.

L'entretien des incurables est au taux de 30 centins par jour, par malade.

Chaque demande d'hospitalisation est soumise à une enquête, comme celle des enfants sans tutelle et des aliénés.

Voici la statistique pour 1911:—

Requêtes pour admission ...		
En 1910	115	111
Internés		
En 1910	51	41
Refusés		
En 1910	8	18
Cas réglés par discontinua- tion de requête ou décès du patient avant l'inter- nement		
En 1910	36	37
Patients sortis durant l'année		
En 1910	12	16
Décédés dans l'hôpital... ..		
En 1910	24	13
Transférés de l'hôpital à l'a- sile des aliénés... ..		
En 1910	3	2
Patients acceptés, mais atten- dant une vacance pour leur admission, au 31 dé- cembre 1911		
En 1910	20	15
Nombre total des patients dans l'hôpital, au 31 dé- cembre 1911		
En 1910	40	37

Ces 37 patients sont répartis comme suit:—

Dans l'Hôpital des Incura-
bles de Notre-Dame de
Grâce:

Hommes 16 } 25
Femmes 9 }

Chez les RR. SS. Grises, 25 rue Saint-Mathieu:—

Hommes 6 } 12
Femmes 6 }

Depuis le 1er janvier courant, nous avons 50 lits à notre disposition, 35 à l'Hôpital des Incurables de Notre-Dame de Grâce et 15 chez les SS. Grises de la rue St-Mathieu.
Montant payé pour l'entretien des incurables en 1911: \$4,102.10.

Tuberculeux.

Le Conseil de Ville, en 1910, ayant constaté qu'il était nécessaire de pourvoir à l'isolement des tuberculeux pulmonaires indigents, qui étaient devenus une source de dissimulation de la maladie dans leur entourage, passa un contrat avec l'Hôpital des Incurables pour 50 lits, au prix de 41 cents par jour, par patient.

Nous avons donc à notre disposition, depuis le 1er janvier 1911, 25 lits pour les hommes et 25 lits pour les femmes tuberculeux. Ce contrat est fait pour une période de cinq années.

Les malades ainsi à la charge de la Cité de Montréal ne sont que des tuberculeux indigents, admis après expertise médicale par le Royal Edward Institute, après enquête et recommandation de notre département.

La Cité a tout lieu de se féliciter des arrangements faits avec le Royal Edward Institute pour ces expertises et l'on ne saurait trop hautement apprécier les nombreux services que cette institution rend à la ville de Montréal depuis plusieurs années et la promptitude et les soins apportés à tous les cas de tuberculose qui lui sont signalés.

Voici la statistique de 1911:—

Requêtes pour admission	175
Internés	144
Refusés	4
Cas réglés par discontinuation de re- quête ou décès du patient avant l'internement	27
Patients sortis durant l'année	34
Décédés dans l'hôpital	84

Transféré de l'Hôpital à l'asile des aliénés	I
Nombre total de patients dans l'hôpital 31 décembre 1911	39

Ces patients sont répartis comme suit:
Hommes, 22. Femmes: 17.

Nous avons, au 31 décembre 1911, 11 lits vacants pour les tuberculeux, soit: 3 pour les hommes et 8 pour les femmes. Il n'y avait donc, à cette date, pas un seul cas de tuberculose pulmonaire qui attendait son admission à l'hôpital.

Voici quelques statistiques, d'un certain intérêt, je crois, pour les philanthropes qui s'occupent de combattre la peste blanche. Ces statistiques sont pour 118 cas de décès par la tuberculose survenus au cours de l'année et ont été préparées par notre département.

Sexe.

67% étaient des hommes;
33% " " femmes.

Age.

L'âge moyen chez les hommes est de 37 ans et 6 mois;
" " " femmes " 32 " 7 "

Etat civil.

47% étaient célibataires,
38% " mariés,
15% " veufs.

Hommes:—

50% étaient célibataires,
33% " mariés
17% " veufs

Femmes.

44% étaient célibataires,
49% " mariées,
7% " veuves.

Occupation.

Argenteur, 1
Barbiers, 2
Boucher, 1
Boulangier, 1
Bourreur, 1
Briquetier, 1
Charretier, 1
Colporteur, 1
Commis, 4
Comptable, 1
Confiseur, 1
Contremaître, 1
Cordonniers, 2
Couturiers, 3
Cuisinier, 1
Ecolier, 1
Employé civil, 1
Garçon de café, 1
Gardiens, 3
Imprimeurs, 2

Interprète, 1
Journaliers, 25
Machinistes, 3
Marins, 2
Mécanicien, 1
Ménagères, 6
Menuisiers, 3
Meublier, 1
Modistes, 2
Mouleur, 1
Ouvrière, 1
Palefrenier, 1
Pâtissier, 1
Peintres, 3
Sans métiers ni professions,
24
Servantes, 9
Tailleurs, 2
Tailleur de pierre, 1
Vérificateur (checker), 1.

Religion.

Catholiques, 86% Autres religions, 14%

Origine.

Canadienne, 82
Anglaise, 9
Américaine, 7
Irlandaise, 4
Française, 4
Italienne, 3
Russe, 1

Ecossaise, 1
Roumanienne, 1
Arménienne, 1
Polonaise, 1
Indoustane, 1
Scandinaviennne, 1
Inconnue, 2.

Montant payé pour l'entretien des tuberculeux, en 1911:
\$5,171.90.

Le montant des subventions votées en 1911, pour les fins de tuberculose, s'est élevé à \$11,300.00, réparti comme suit:

Hôpital des Incurables (50 lits)	\$7,500.00
Royal Edward Institute	3,300.00
Grace Dart Home	500.00

Déportation d'immigrants.

Parmi les malheureux qui font appel à la charité publique ou qui ont la prison comme partage de leurs crimes, un très grand nombre sont des immigrants qui nous arrivent de toutes les parties du monde, et plus particulièrement de la vieille Europe, et qui sont la plupart du temps des gens sans aveu.

En présence de ces faits, une attention toute particulière a été apportée aux immigrants. Et comme la loi d'immigration nous permet, dans les trois ans de son arrivée au Canada, de déporter tout immigrant non désirable, nous avons comme résultat de cette première année de travail, adressé cinquante demandes de déportation au département d'immigration à Ottawa.

Ces demandes ont obtenu le résultat suivant:

42 ont été déportés; sur ce nombre, 13 étaient pour aliénation mentale et les autres pour mauvaise conduite ou maladie;
1 a été refusé;

7 dont la réponse d'Ottawa est arrivée trop tard; 2 étaient disparus dans l'intervale; 4 qui subissaient une sentence en prison en étaient sortis et 1 a été rapatrié aux frais d'une société de charité, la réponse s'étant trop longtemps fait attendre.

Bien que nous ne sachions à quoi attribuer cet état de chose, il n'en est pas moins vrai que nous sommes obligés d'attendre des semaines et quelque fois même des mois, avant d'obtenir les ordres de déportation d'Ottawa. Comme on peut

le constater, 7 cas nous ont échappé pour les raisons que je viens de signaler.

Est-ce que le Gouverneemnt d'Ottawa ne pourrait pas y remédier?

Comme pour les cas d'aliénation mentale ou d'incurables, une enquête est faite pour chaque déportation et un dossier spécial est conservé dans les archives du département.

Des arrangements ont été faits avec le gouverneur de la prison de Montréal, afin de nous signaler les cas de déportation existant dans la prison commune.

Afin de faciliter notre travail, les demandes de déportation (qui sont faites en quadruplicata) qui devaient être signés par le greffier de la Cité sont maintenant, après entente avec le Gouvernement d'Ottawa, signées par le directeur du département de l'Assistance Municipale. Ce qui nous exempte beaucoup de pas et démarches.

Rapatriements.

Une somme de \$1,270.00 a été mise à notre disposition, en 1911, pour le rapatriement d'étrangers échoués à Montréal.

Les enquêtes dans ces cas sont faites par la Société de Charité Organisée qui, l'an dernier, a renvoyé, avec l'approbation de notre département, dans leurs familles en Canada, ou rapatrié, dans diverses parties du monde, 129 étrangers échoués à Montréal, et que le public ou nos institutions de charité auraient été obligés de soutenir pendant on ne sait combien de temps. Parmi ces étrangers, il y avait des personnes de tous âges et de toutes conditions, ainsi que des infirmes et des malades en grand nombre. Le coût de transport de ces 129 étrangers a été de \$755.88.

L'année précédente, il avait été rapatrié 153 personnes.

Il est intéressant de connaître les municipalités et les pays qui nous avaient fait cadeau de leurs indigents, que nous avons cru ne pas devoir accepter.

A tout seigneur, tout honneur: la province de Québec en premier lieu:—

Québec, Sorel, Duhamel, Oka, Danville, Notre-Dame des Anges, Rapide de l'Original, Stanbridge, St-Lin, Sherbrooke, Ste-Marie-de-Blenford, Causapscal, Trois-Pistoles, St-Jean, Port Joli, St-Irénée, Mont Laurier, North Stuckley, St-Sébastien, Granby, St-Jovite, L'Acadie, Roberval et Chicoutimi (23).

Province d'Ontario.

Ottawa, Oshawa, Toronto, Cowansville, Deseronto, Copper Cliff, Whitney, Belleville, Brockville, Brandford et Cornwall (11).

Province du Nouveau-Brunswick.

St. John (1).

Province de la Nouvelle-Ecosse.

Banachois (1).

Province de la Colombie Anglaise.

Vancouver (1).

Etats-Unis.

Villes de: New-York, Boston, St. Albans, New-Bedford, Manchester, Melville, Cohoes, San Francisco et Patterson (9).

Angleterre, Italie et Irlande (3).

De concert avec la Société de Charité Organisée, nous allons nous adresser à l'association des compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir de ces dernières un taux spécial pour le transport des cas de charité. Ce qui ferait qu'une somme assez considérable serait épargnée, chaque année, pour le rapatriement.

Assistance aux gens sans asile.

L'assistance donnée par la Ville aux gens sans asile prend, tous les jours des proportions auxquelles on était loin de s'attendre il y a quelques années.

L'expérience nous a démontré qu'il était absolument inutile de venir en aide à ces indigents sans s'enquérir de leur véritable situation. Un arrangement fait avec la Société de Charité Organisée, par lequel elle a pour mission de faire un triage des vrais et des faux indigents, nous permet d'établir un contrôle grâce auquel les pauvres qui ont réellement besoin d'assistance sont secourus et les imposteurs renvoyés.

Si les "professionnels" n'existaient pas, si les "voleurs des pauvres" étaient inconnus ou supprimés, les vrais pauvres recevraient des aumônes assez abondantes pour soutenir leur existence.

Preuve que l'exploitation des faux pauvres est plus grande qu'on ne le suppose, c'est qu'au cours de l'année 1911, sur les 248 cas référés par nous à la Société de Charité Organisée, 110 seulement ont été reconnus comme de vrais nécessiteux.

Voici les statistiques pour les cinq dernières années:

1906	—	160	demandes,	—	50	cas	recommandés.
1907	—	86	"		73	"	"
1908	—	274	"		83	"	"
1909	—	228	"		78	"	"
1910	—	284	"		78	"	"

L'on a raison de dire avec Alexandre Karr que "le mendiant vole le pauvre".

Nous ne saurions témoigner trop hautement des services que la Société de Charité Organisée rend gratuitement à la Ville et de la promptitude avec laquelle elle se met à notre disposition pour tout ce qui concerne les questions de charité.

Ces bonnes relations assurent la régularité du fonctionnement de ce nouveau rouage de l'administration municipale.

Quelques mots d'explication sur la procédure suivie pour les cas de charité.

Quand nous recevons une demande de secours, elle est renvoyée avec une carte à la société mentionnée, 150 rue Bleury. Le cas est alors remis à des enquêteurs qui se renseignent. Il leur faut dire si la mendicité n'est pas pour le solliciteur un métier lucratif et commode, le dispensent de tout travail et lui permettant d'entretenir ses goûts de paresse et d'ivrognerie; il leur faut s'informer de ses besoins, de ses aptitudes, de sa situation de famille, ne pas se laisser prendre à des comédies savantes et contrôler sévèrement les certificats qui semblent les plus authentiques et qui, malheureusement, sont souvent donnés sans discernement, pour ne pas dire plus; se méfier des renseignements intéressés du propriétaire, de l'épiciériste, etc. L'enquête finie, un dossier est constitué par la Société et mis aux archives; une fiche séparée est placée dans un classeur qui permet de le retrouver rapidement. Un extrait des renseignements recueillis nous est expédié; cet extrait nous indique aussi le mode de secours le mieux approprié à la situation des solliciteurs et nous agissons suivant les conclusions du rapport.

Dans un compartiment spécial, nous classons les fiches de ces solliciteurs, dont le nombre croissant est un danger public.

Je dois aussi ajouter qu'un système d'enregistrement des cas de charité a été inauguré depuis quelques mois par la Société de Charité Organisée et un certain nombre d'institutions se font un devoir de lui communiquer le résultat de leurs enquêtes. Il est à espérer que, dans un avenir très prochain, toutes les sociétés de notre cité agiront de même, pour le plus grand bien des oeuvres et des pauvres.

L'on peut dire que ce système d'enregistrement des cas de charité est destiné à devenir le "serviteur des oeuvres". Il est nécessaire parce qu'il empêche les doubles emplois: on relève souvent des noms de gens secourus par cinq ou six so-

ciétés à l'insu l'une de l'autre; inutile de dire qu'il s'agit alors de mendiants de profession. Les secours seront alors retirés et donnés à d'autres.

Ceci permettra de faire le bien: "mieux, plus rapidement et plus sûrement"; plus sûrement en ne secourant que les vrais pauvres, mieux en cherchant le mode de secours le plus pratique.

La Société de Charité Organisée apporte ainsi sa précieuse contribution à une oeuvre de défense sociale urgente et pressante.

Mendicité.

Grâce aux subventions accordées par la Cité à diverses institutions, et plus particulièrement à l'Assistance Publique, la mendicité est, l'on peut dire, disparue des rues de Montréal. La mendicité qui s'affiche dans les rues ou exerce son industrie de porte en porte et qui est presque toujours de l'imposture, comme les faits l'ont si souvent établi, est maintenant une chose du passé. Elle est disparue surtout parce que la plupart des mendiants des rues, établis à Montréal, étaient des gens venus de diverses parties de la province, et qui avaient des parents capables de les aider, si réellement ils avaient besoin d'aide. On les a tous renvoyés chez eux.

Aujourd'hui, le public charitable n'a aucune raison de faire l'aumône aux inconnus qui viennent frapper à sa porte et de courir le risque d'être exploité; il n'a qu'à renvoyer les mendiants à l'Assistance Publique qui verra à ce que ces gens reçoivent asile ou assistance, s'ils en ont besoin.

La loi défend de demander l'aumône dans les rues ou de porte en porte sans certificat; or, les autorités judiciaires n'accordent plus de certificats et, de son côté, la police ne tolère plus la mendicité des rues. Voilà donc une grave question résolue d'une façon très pratique.

L'Assistance Publique est une maison de refuge grand'ouverte qui, à toute heure du jour et de la nuit, abrite les vieillards abandonnés et les malheureux sans domicile que la police recueille dans les rues.

Son oeuvre est admirable.

Au cours de l'année 1911, nous lui avons recommandé 122 indigents.

Refuge municipal.

Le 14 novembre 1910, M. l'échevin Ludger Clément souleva au Conseil municipal une question d'une très grande importance: celle de la création d'un refuge municipal. Une Commission spéciale fut constituée pour étudier la possibilité et l'opportunité d'établir tel refuge. Cette Commission présenta au Conseil, en date du 12 décembre 1910, un rapport recommandant fortement à votre Bureau, Messieurs les Commissaires, d'étudier les moyens à prendre pour établir des refuges municipaux.

Cette question nous fut référée pour rapport, et en date du 11 juillet 1911, je vous présentais le rapport suivant:

"Monsieur le Président

"et Messieurs les Membres du

"Bureau des Commissaires.

"Re: — Etablissement d'un refuge municipal.

"Messieurs,

"J'ai l'honneur de faire rapport comme suit, sur cette importante question:—

"Je dois d'abord soumettre à votre considération le tableau ci-dessous, qui est un relevé, pour les dix dernières années, du nombre d'indigents qui ont été hébergés gratuitement dans les postes de police et les refuges de nuit.

Années	Postes de police	Assistance Publique	House of Refuge	Refuge Ouimet	St. Bridget's N. R.	Total
1901	10,124	24,627	6,408	13,966	55,125
1902	11,366	22,718	7,918	8,205	50,207
1903	11,293	[1]	19,030	9,011	7,351	46,685
1904	11,326	7,504	24,609	11,016	6,945	61,400
1905	13,171	9,880	20,032	12,132	9,069	65,184
1906	9,244	10,221	18,590	13,204	10,969	62,228
1907	13,634	3,659	13,764	13,812	14,844	59,713
1908	[2]	5,478	16,919	13,992	8,052	78,548
1909	34,107	4,380	17,447	14,847	59,097
1910	22,423	10,967	13,623	18,000	58,726
1910	16,136	52,089	191,359	120,340	80,301	596,913
Totaux pour 10 ans	152,824					

(1) Fondation de l'Assistance Publique.

(2) Ces chiffres sont douteux.

(3) Le St. Bridget's Night Refuge ferme ses portes.

"Comme on peut le constater, le nombre d'indigents va en diminuant depuis, l'on pourrait dire, l'année 1905; et ceci, malgré l'accroissement constant de la population de notre ville. Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer. Les postes de police sont de moins en moins encombrés par les miséreux qui vont y passer la nuit; ainsi, l'année 1910 accuse une diminution de 6,287 sur 1909 et de 17,971 sur 1908.

"L'on se montre très préoccupé aujourd'hui de cette plaie sociale qui s'appelle la mendicité. Y a-t-il moyen de la faire disparaître? Hélas! non, puisque d'après les anthropologues, l'histoire de la mendicité et du vagabondage remonte à l'époque de la légende. S'est-elle aggravée et est-elle devenue plus menaçante de nos jours? On le croirait à entendre ce que l'on dit et à lire ce qu'ont écrit de nombreux auteurs.

"La vérité est que le danger n'est pas plus grand et qu'il existera toujours. Les causes de la mendicité et du vagabon-

“dage sont des causes individuelles et surtout sociales, auxquelles s'ajoutent peut-être les causes d'évolution sociale, qui font du mendiant un type spécial qui se modifie avec la civilisation.

“Il y a toute une catégorie de vagabonds et de mendiants: chômeurs, infirmes, incurables, vieillards et enfants, qui sont sous le coup d'une cause économique commune: la misère! et qui, pour être des occasionnels, n'en portent pas moins, souvent, une tare mentale qui a déterminé leur condition.

“Combien relèvent de l'asile parmi les malheureux qui viennent échouer dans les postes de police et les refuges! Déments précoces et déments séniles dégénérés, maniaques, etc., autant d'aliénés que l'on trouve chez les indigents.

“A ceux-là, le devoir de l'humanité commande de donner protection et assistance. Et pour accomplir cette tâche, il faut une surveillance de tous les instants, un personnel intelligent et connaissant bien son travail. Et surtout, oh! surtout, un médecin aliéniste expert, consciencieux de son devoir de protéger le malheureux qui lui est confié pour examen, et la société qui a droit à cette protection.

“S'il n'y a pas possibilité de faire disparaître tout à fait les indigents qu'hébergent les refuges et les postes de police, je suis convaincu qu'il y a moyen d'en diminuer considérablement le nombre.

“Après avoir étudié cette importante question, je crois qu'on pourrait, en procédant avec ordre et esprit de suite, arriver à réduire ce nombre d'au moins 60%. Que l'on me donne le local et le personnel voulus, avec l'aide d'une police intelligente, et dans cinq ans j'atteindrai, j'en suis convaincu, ce résultat.

“Les indigents ou vagabonds seront divisés en trois classes:

“1° Les indigents qui ne peuvent pas travailler: enfants, vieillards et malades;

“2° Ceux qui peuvent travailler, mais qui sont sans emploi;

“3° Ceux qui peuvent travailler, mais qui préfèrent vivre d'expédients.

“Les enfants seront placés dans les écoles d'industrie, de patronage ou autres; les vieillards seront hospitalisés, et les malades: incurables, tuberculeux, aliénés, etc., seront envoyés dans les hôpitaux.

“Le bureau de placement municipal (sous le contrôle de la Cité) et la bienfaisance privée donneraient du travail aux hommes de bonne volonté.

“Quant à la troisième catégorie, les professionnels de la mendicité, comme on pourrait les appeler, et ce sont les plus nombreux, ils seraient exposés aux rigueurs de la loi, qu'il conviendrait d'appliquer avec indulgence pour les malheureux susceptibles de s'amender, et avec la plus grande sévérité pour les incorrigibles.

“Au nombre de ces malheureux qui ont les refuges pour asiles, un très grand nombre sont des gens venus récemment de diverses parties de la province pour se faire soigner dans nos hôpitaux, placer dans nos hospices, ou secourir par nos sociétés de charité, et ils sont, la plupart du temps, dirigés vers notre ville par les autorités de ces dernières municipalités. Un très grand nombre, aussi, sont des émigrants qui nous arrivent de toutes les parties du monde et qui sont, le plus souvent, la lie des vieux pays d'Europe.

“Pour se protéger contre cet envahissement, la Ville doit adopter les mesures les plus énergiques. Je conseillerais de s'adresser au Gouvernement provincial pour faire établir le domicile de secours pour les indigents, tel que dans la loi des aliénés; nous pourrions alors faire payer les dépenses encourues pour ces indigents par la municipalité responsable.

“En attendant cette loi qui tardera peut-être à venir, il ne reste qu'une chose à faire: c'est de renvoyer dans leur municipalité ces étrangers, qui n'ont aucun droit aux secours que les contribuables de Montréal accordent si généreusement à leurs concitoyens. Si ces indigents sont des émigrants au Canada depuis moins de trois ans, ils seront déportés, tel que pourvu par la loi d'émigration.

“Je suis d’opinion que la Ville devrait avoir un refuge municipal, et que les postes de police éloignés du refuge, soient pourvus d’une salle spéciale, destinée à abriter les indigents pendant la nuit, et j’insiste sur ce point, car :

“Il faut distinguer entre le vice et la misère, et le fait de mettre ensemble, dans une même cellule, le criminel et le miséreux, est injuste et contraire aux intérêts de la société, car il crée de la sorte toute une catégorie de gens qui finissent par considérer la prison comme un refuge.

“C’est parmi les miséreux que se recrute, en grande partie, l’armée du crime ; il y a donc nécessité de séparer le vice de la misère, de ne pas confondre le malheureux et le coupable.

“Comme la construction d’un refuge municipal coûterait une somme assez considérable, je recommande d’entrer en pourparler avec les autorités de l’Assistance Publique, située au coin des rues Lagauchetière Est et Berri, afin de municipaliser cette institution qui a une bâtisse de quatre étages, sur un terrain d’une superficie de 10,900 pieds et qui conviendrait on ne peut plus à cette fin. Cette institution a été fondée et est soutenue par des philanthropes de notre ville, qui seraient peut-être disposés à la céder à la Cité, à des conditions qui seraient plus avantageuses que l’achat ou la construction d’une autre bâtisse.

“Ce local pourrait, avec quelques modifications, servir aux fins suivantes :—

“1° Y loger le département de l’Assistance Municipale, ce qui libérerait d’autant le greffe de la cour du Recorder, et donnerait au département de l’Assistance Municipale, qui prend de jour en jour une extension plus considérable, un local mieux approprié à ses besoins ;

“2° Comme refuge municipal, où l’on pourra mettre en pratique les suggestions mentionnées plus haut pour la réduction de la mendicité ;

“3° Comme refuge temporaire pour les miséreux ramassés sur la rue par la police ;

“4° Comme bureau de placement municipal ;

“5° Comme tribunal pour la cour juvénile, et peut-être comme maison de détention ;

“6° Pour l’hospitalisation des étrangers échoués à Montréal et des immigrants en attendant leur rapatriement ou leur déportation ;

“7° Comme bureau de protection des femmes et des enfants ;

“8° Comme dépôt pour les malheureux, sous examen médical, pour aliénation mentale, et qu’aujourd’hui nous sommes obligés d’envoyer en prison, alors que ces malades n’ont commis aucune offense, si ce n’est celle d’avoir perdu la raison ; ce qui est excessivement injuste. Ces malheureux seraient alors sous la surveillance constante d’un aliéniste qui devrait dévouer tout son temps à la Cité ; il serait aussi chargé d’examiner les enfants internés dans les écoles d’industrie et les malades envoyés à l’Hôpital des Incurables ou ailleurs.

“Voilà, Messieurs les Commissaires, les suggestions que je crois devoir vous soumettre, espérant qu’elles seront prises en très sérieuse considération, pour le plus grand bien de la Cité et de la classe indigente.

“J’ai l’honneur d’être,

“Votre obéissant serviteur,

“A. CHEVALIER,

“Directeur de l’Assistance Municipale.”

Ce rapport, Messieurs les Commissaires, fut transmis par votre Bureau au Conseil, en date du 24 juillet 1911, et ce dernier, à son tour, le référa à une Commission spéciale composée d’échevins, pour étude et rapport.

Et le 4 décembre 1911, cette Commission spéciale présenta un rapport concluant :—

“Que bien que les Directeurs de l'Assistance Publique consentent à céder, à certaines conditions, leur institution à la Ville. Que, après mûre considération, elle ne croyait pas devoir recommander au Conseil l'acceptation de cette offre, considérant qu'il serait malheureux d'enlever à l'initiative privée l'administration d'une oeuvre qui, depuis sa fondation, a tant fait pour le soutien des miséreux et des indigents.”

La dite Commission recommanda de plus:—

“Que la Commission de Législation soit priée d'insérer dans le projet des amendements à la Charte une clause à l'effet de faire établir le domicile de secours pour les indigents, tel que la chose existe déjà dans la loi concernant les aliénés.”

Ce rapport fut adopté par le Conseil, et Montréal, la métropole du Canada, avec son demi-million de population, est sans refuge de nuit municipal.

Au moment où je vous présente ce rapport, ce projet a de grandes chances d'être réalisé. En effet, le Bureau des Commissaires a pratiquement décidé d'employer les \$80,000.00 de la succession Meurling à la construction d'un refuge de nuit municipal, qui portera le nom de ce grand philanthrope.

Le nombre des miséreux qui ont couché dans les postes de police et les refuges de nuit, en 1911, est de 76,334, soit 17,608 de plus qu'en 1910.

La Commission de Législation, qui avait été priée par le Conseil, en date du 4 décembre 1911, d'insérer dans les amendements à la Charte une clause à l'effet de faire établir le domicile de secours pour les indigents, tel que la chose existe déjà dans les lois concernant les aliénés, décida, après avoir référé le question aux avocats de la Cité, qu'il n'y avait pas lieu ou possibilité d'insérer tel amendement à la Charte ou de passer une loi à cet effet.

Des lois semblables existent cependant dans tous les états des Etats-Unis et dans tous les pays d'Europe.

Encore une fois, il est urgent que Montréal prenne les mesures nécessaires pour se protéger contre ces exploitations

de la part des autres municipalités et que notre ville ne devienne pas le dépotoir de toutes les misères de la province.

Une autre question très importante, au point de vue moral et plus particulièrement au point de vue de l'hygiène, devrait être mise à l'étude par les autorités de notre ville. C'est la réglementation des refuges de nuit publics et privés, tel que la chose existe à Boston, Cleveland, New-York et autres grandes cités américaines.

Subventions.

Ce n'est que depuis quelques années que des subventions sont votées à diverses institutions de charité, avec l'entente bien formelle que ces institutions doivent, en échange, suivant le but de leur oeuvre, rendre aux miséreux ou à la Cité les services requis d'elles par le département de l'Assistance Municipale. Elles doivent aussi transmettre un état annuel de leurs opérations.

Les subventions votées en 1911 se sont montées à \$60,000.00 et se répartissaient comme suit:—

1. Hôpital des Incurables (pour tuberculeux, 50 lits à \$150.00)	\$7,500.00
2. Hôpital des Incurables (pour incurables, 25 lits à \$109.50)	2,737.50
3. Soeurs Grises (pour incurables, 15 lits à \$109.50)	1,642.50
4. Soeurs Grises	1,000.00
5. Assistance Publique	5,000.00
6. Royal Edward Institute (pour tuberculeux)	3,300.00
7. Grace Dart Home (pour tuberculeux)	500.00
8. Soeurs de la Miséricorde (Oeuvre de la Crèche)	1,800.00
9. Soeurs de la Miséricorde (Maternité)	500.00
10. Montreal Maternity Hospital	500.00
11. Montreal Foundling and Baby Hospital	500.00
12. Refuge de Nuit (R. Ouimet)	800.00

13. Protestant House of Industry and Refuge	700.00
14. Armée du Salut	500.00
15. Union Nationale Française	500.00
16. Old Brewery Mission	250.00
17. Hospice St-Antoine (pour le fourneau)	200.00
18. Hôpital Ste-Justine	1,500.00
19. do St-Luc	800.00
20. Hôpital Notre-Dame (Ambulance)	1,500.00
21. do do	2,500.00
22. do Général (Ambulance)	1,500.00
23. do do	2,500.00
24. Hôtel-Dieu (Ambulance)	500.00
25. do	1,500.00
26. Western Hospital	1,000.00
27. Asile St-Henri	200.00
28. Conseil Fédéré du Travail	200.00
29. Commission Scolaire Protestant (Ecoles du Soir)	100.00
30. Hospice Ste-Cunégonde	500.00
31. Institut des Aveugles de Nazareth	500.00
32. Orphelinat St-Arsène	1,000.00
33. Société de Protection des Femmes et des Enfants	600.00
34. Société de Protection des Animaux	400.00
35. Parks and Playgrounds Association	700.00
36. Victorian Order of Nurses	600.00
37. Rapatriement d'étrangers	1,270.00
38. Bureau de Placement Municipal	1,200.00
39. Département Dentaire, Hôpital Général	800.00
40. Protestant Infants' Home	500.00
41. Hôpital Laval Dentaire	800.00
42. Patronage St-Vincent de Paul	300.00
43. Women's Hospital	150.00
44. Université McGill (Heure)	150.00
45. Tag Day	100.00

Une somme totale de \$1,300.00 a aussi été votée aux institutions suivantes; mais ces dernières ayant refusé de se con-

venir aux conditions imposées, ce montant ne leur fut pas payé:—

St. Margaret's Home	\$200.00
Asile St-Vincent de Paul	200.00
Commission Scolaire Catholique	100.00
Hospice Auclair	300.00
Harvey Institute	200.00
Asile Bethléem	300.00
	<hr/>
	\$1,300.00

Gouttes de Lait.

52. Montreal Foundling and Baby Hos- pital	\$ 650.00
53. Hôpital Ste-Justine	1,500.00
54. Montreal Local Council of Women, 159 Dorchester	\$500.00
150 Colborne	650.00
251 Centre	500.00
	<hr/>
	\$1,650.00
55. Ladies of the National Council of Women	600.00
56. Ass. Médicale du Dispensaire de l'Enfant-Jésus	1,000.00
57. Paroisse St-Edouard	300.00
58. do St-Joseph	500.00
59. do St-Jean-Baptiste	300.00
60. do Hochelaga	300.00
61. 1062 St-Jacques	500.00
	<hr/>
	\$7,300.00

Une somme de \$600.00, votée aux dépôts de Gouttes de Lait suivants, n'a pas été requise:—

62.	Paroisse St-Edouard	200.00	
63.	do St-Jean-Baptiste	200.00	
64.	do Hochelaga	200.00	
			600.00
			\$60,500.00

Comme mon prédécesseur le faisait remarquer dans un rapport antérieur, le fait de voter de l'argent aux institutions de charité est un gros précédent, car elles sont nombreuses à Montréal, font toutes une oeuvre très recommandable, et ont toutes également droit à l'assistance de la Cité, si l'on distribue des fonds municipaux dans un but de charité.

Personnellement, je suis d'opinion que, dans la répartition des subventions, l'on devrait éliminer les institutions ou organisations non incorporées, ou administrées par une seule personne, car, à mon point de vue, elles ne présentent pas les garanties voulues de bonne administration et d'oeuvre réellement charitable, comme les institutions administrées par un bureau de direction composé de gens responsables.

Gouttes de Lait.

Au nombre des subventions votées en 1911, nous voyons qu'une somme de \$7,300.00 a été allouée aux oeuvres de Gouttes de Lait. La Cité de Montréal a voulu, par ces subventions, aider aux mouvements d'initiative privée, déjà en organisation, et assurer ainsi le fonctionnement de treize Goutte de Lait.

Je crois qu'il est intéressant de connaître les résultats obtenus par ces institutions naissantes, au cours de l'année 1911 :

Nombre d'inscriptions	1987	enfants;
“ d'améliorations	191	“
“ de guérisons	795	“
“ d'états stationnaires	82	“
“ de décès	112	“
“ de consultations	8955	“
“ de visites à domicile	1018	“
Quantité de lait distribué	26119	chopines

Visites d'institutions de charité.

Le département de l'Assistance Municipale n'est pas seulement chargé de secourir, en autant que la chose est possible et que les moyens mis à sa disposition sont suffisants, les personnes s'adressant à lui pour le placement d'aliénés, d'incapables ou d'enfants sans tutelle, mais il exerce, à l'égard des indigents, un véritable patronage; il leur doit ses conseils et son appui.

C'est à lui qu'il appartient de les diriger dans les démarches à faire pour obtenir des secours de toutes sortes, que la bienfaisance publique et privée leur destine; mais pour remplir ce but dans toute son étendue, il est indispensable que les employés chargés de ce service connaissent toutes les institutions ou sociétés charitables et les divergences d'assistance qu'elles embrassent.

Il faut qu'ils puissent dire à l'indigent que sa maladie sera traitée dans tel hôpital; à l'infirme ou au vieillard dénué de ressources qu'il sera reçu dans tel hospice; à cet autre vieillard qui, dans une sage prévoyance de l'avenir, a conservé quelques épargnes, que tel asile lui est ouvert; à la mère de famille qu'elle peut, dans telles circonstances, bénéficier des avantages que lui offrent les oeuvres de la Goutte de Lait, ou être protégée contre les mauvais traitements, etc., etc.

Afin d'atteindre ce résultat, j'ai, au cours de l'année 1911, visité les institutions suivantes, dans l'ordre qu'elles sont mentionnées:—

Assistance Publique,
 Montreal Protestant House of Industry and Refuge,
 Union Nationale Française,
 Refuge de Nuit (Ouimet),
 Hôpital St-Luc,
 St. Margaret's Home,
 Royal Edward Institute,
 Fourneau St-Antoine,
 Hôpital Ste-Justine,

Hôpital Ste-Justine, Goutte de Lait,
 Hospice Ste-Cunégonde,
 Orphelinat St-Arsène,
 Asile St-Henri,
 Institut des Aveugles de Nazareth,
 Hôpital Notre-Dame,
 Hôpital Général des Soeurs Grises,
 The Protestant Infants' Home,
 City Mission,
 Hôtel-Dieu,
 Hôpital des Incurables,
 Asile St-Jean de Dieu,
 Grace Dart Home,
 Hôpital Dentaire Laval,
 Old Brewery Mission,
 Asile de Verdun,
 Maternité Catholique,
 Crèche de la Miséricorde,
 Western Hospital,
 Notre-Dame de Montfort,
 Association Médicale du Dispensaire de l'Enfant-Jésus,
 Montreal Maternity,
 Montreal Foundling and Baby Hospital,
 Women's Hospital,
 Hôpital Général,
 Bureau d'Emigration,
 Ladies Benevolent Society,
 The Charity Organization Society. (37)

Et je me propose de continuer ces visites durant l'année 1912; les employés du département agiront de même, aussi souvent que leur travail le leur permettra.

Je dois aussi ajouter que toutes les institutions subventionnées par la Ville ont été visitées, et qu'à l'exception de quelques-unes, elles sont toutes tenues dans un état de propreté digne d'éloges et qu'elles rendent de réels services à la population de notre ville.

"Canadian Conference of Charity and Corrections".

En septembre dernier, j'avais l'honneur de représenter la Cité de Montréal à la convention de la "Canadian Conference of Charity and Correction", qui se tenait en la ville d'Hamilton, Ont., et dont les sessions ont duré du 22 au 25 septembre inclusivement. Il y avait là des représentants des diverses municipalités du Canada, préoccupés des moyens les plus propres à améliorer les conditions de l'enfance, tant au physique qu'au moral, à promouvoir, encourager et conseiller les oeuvres de charité.

J'avais comme mission spéciale d'attirer dans notre ville les conventionnels, en octobre 1912, c'est-à-dire en même temps qu'aura lieu ici l'exposition pour le bien-être de l'enfance. Cette exposition, dont on a déjà, dans les journaux, exposé les grandes lignes, sera un événement considérable. J'ai pleinement réussi dans cette mission. J'ai eu aussi le plaisir de faire choisir au nombre des officiers de la prochaine convention de la "Canadian Conference of Charity and Correction" les personnes suivantes de Montréal:—

M. le commissaire F.-L. Wanklyn, I.C., Président;
 Lady Drummond, Vice-présidente;
 Rufus-D. Smith, secrétaire-conjoint;
 Lieutenant-colonel Burland, M. le commissaire E.-P. La-chapelle, M.D., M. l'échevin Victor Morin, N.P., Wm Caldwell, Mme J.-B. Learmont et Albert Chevalier, membres du comité exécutif.

Notre Département.

Concernant le travail des employés dans notre département, j'ai, au cours du mois de septembre dernier, préparé et distribué à chaque employé des règlements de bureau dans le but de leur indiquer, d'une manière générale, le travail du département, définir à chacun ce qu'il aura à faire, les mettre en garde contre les abus qu'ils pourraient commettre et surtout

pour que l'ouvrage se fasse avec régularité afin que notre département conserve la bonne renommée qu'il s'est acquise jusqu'ici.

Il est bon de faire remarquer que les résultats obtenus ne proviennent pas uniquement de tel ou tel employé, mais que chacun a sa part dans le travail, qui se fait plus au dedans qu'au dehors du bureau.

Mon assistant, M. C.-J. Gauthier, je dois le reconnaître, a été d'un précieux concours dans le travail du bureau et a contribué pour beaucoup à la réussite des cas que nous avons eu à régler.

Les enquêtes sont devenues si nombreuses et le travail du département augmente tous les jours d'une façon si considérable, qu'il a fallu augmenter le personnel et qu'il faudra encore, dans un avenir très prochain, agir de même. Ainsi, M. René LeMyre, du bureau du greffier de la Cité, a été adjoint à notre département en février dernier, comme commis et officier-enquêteur.

Le nombre d'enquêtes que les deux officiers-enquêteurs ont dû faire en 1911 se monte à 1296 et se divise comme suit:

Enquêtes pour	M. LeMyre,	M. Lamoureux,	Total.
Aliénation mentale	192	390	582
Enfants sans tutelle	111	388	499
Incurables et tuberculeux..	92	95	187
Déportations... ..	28	...	28
Total	423	873	1296

Au 31 décembre 1911, il restait 53 enquêtes en suspens. De ce nombre, 24 étaient pour des vieux cas d'aliénation mentale, 16 pour des cas courants de la même catégorie, 6 pour des enfants sans tutelle et 7 pour des incurables et tuberculeux.

Le tableau suivant indique les résultats les plus apparents du travail de l'année 1911:—

Enfants refusés, représentant, par an, une économie de \$14,208.00

Aliénés, 6 mois d'exemption accordés par le Gouvernement	2,456.00
Aliénés, jugements obtenus en Cour... ..	706.39
do pension recouvrée	6,559.26
do déportés	848.00
do refusés, venant d'autres municipalités ...	732.00
Incurables refusés	1,971.00
Tuberculeux refusés... ..	600.00
Erreurs de comptes constatées:—	
Aliénés	773.82
Ecoles d'industrie	108.00

Total de la somme économisée \$28,962.47

L'administration du département de l'Assistance Municipale a coûté, en 1911, pour salaires et contingent: \$3,950.00

De sorte que notre département, au cours de l'année qui vient de s'écouler, a sauvé ou fait économiser à la Ville, toutes dépenses payées, une somme de: \$25,012.47

Le besoin se fait sentir, plus que jamais, d'un local plus vaste et mieux approprié aux besoins de notre département, qui vont sans cesse en augmentant. Il est à espérer, dans l'intérêt du nombreux public qui a affaire à notre bureau, aussi bien que de nos employés, que sous peu votre Bureau, Messieurs les Commissaires, nous donnera l'accommodation nécessaire.

Des arrangements ont été faits avec les asiles de Verdun et St-Jean de Dieu, l'Hôpital des Incurables et des Tuberculeux de Notre-Dame de Grâce, l'Hôpital des Incurables des Soeurs Grises, les écoles d'industrie du Bon Pasteur, de Montfort et du Montreal Ladies Benevolent Society, par lesquels ces institutions nous transmettent, toutes les semaines, un rapport comportant les admissions, réadmissions, sorties ou décès des patients, pour la semaine précédente, de sorte qu'en

tout temps, il nous est facile de constater le nombre exact d'assistés dans n'importe laquelle de ces institutions.

Sommaire du travail

Le tableau comparatif suivant du travail fait par le Bureau de l'Assistance Municipale, durant les cinq dernières années, démontre l'importance que prend, de jour en jour, ce service municipal: —

Cas.	1907	1908	1909	1910	1911.
Ecoles d'industrie..	421	686	781	836	1089
Asiles d'aliénés...	263	332	503	610	651
Mendicité.....	86	274	228	284	370
Rapatriements.....	129
Incurables..	13	25	42	115	111
Tuberculeux.....	175
Maternité.....	2	2	1	0	2
Hôpital des Enfants (Ste-Justine) ...	0	0	3	0	2
Déportations...	50
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	785	1319	1558	1845	2579

Soit une augmentation de 734 en 1911 sur 1910 et de 1794 sur 1907.

Comme vous pouvez le constater, Messieurs les Commissaires, par le rapport que j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre et le sommaire du travail de notre département, ci-haut mentionné, le département de l'Assistance Municipale a sa raison d'être et a, je crois, quelque mérite; son activité n'est pas un leurre, ses progrès et ses perfectionnements sont incessants et l'on n'a pas le temps de s'endormir dans ses bureaux.

Voici une récapitulation des cas qui ont été examinés au cours de l'année 1911 par M. le commissaire Dr E.-P. Lachapelle et soumis par ce dernier à votre Bureau: —

ENFANTS SANS TUTELLE

Réinternements

Acceptés pour 2 ans..	64
“ “ 1 an.	241
Refusés..	13

Internements

Acceptés pour 2 ans..	61
“ “ 1 an.	365
“ “ moins d'un an ..	3
Refusés..	147
En suspens..	2

Gouvernement demi-pension:—

Internements acceptés..	30
Réinternements “ ..	8
	<hr/>
	934

INCURABLES

Acceptés..	207
Refusés.	23
	<hr/>
	230

ALIENES

Enquête close... ..	495
Devront payer..	119
Déportés..	13
Continuer enquête..	2
Objection au paiement..	12
Nommer curateur..	6
A poursuivre.....	4
	<hr/>
	651
Déportations..	35
	<hr/>

Total des cas.. 1850

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

A. CHEVALIER,

Directeur de l'Assistance Municipale.

Guide des Institutions de Charités

Le public est sans cesse sollicité par des gens lui dépeignant leurs maux en termes émouvants, se plaignant de la maladie, du manque de travail, des charges de familles, etc., etc.

Que faire en face de tant de misères? On sait que, pour la plupart d'entre elles, il existe des maisons, des asiles, où elles sont reçues et soignées.

Où sont ces maisons, ces asiles?

Hôpitaux (1)

Hôpital Notre-Dame, 351 Notre-Dame Est.
 Hôtel-Dieu, des Pins et St-Urbain.
 Montreal General Hospital, 20 Dorchester Est.
 Western Hospital of Montreal, 1027 Dorchester Ouest.
 Homeopathic Hospital of Montreal, 44 McGill College.
 Royal Victoria Hospital, avenue des Pins Ouest.
 Samaritan Hospital for Women, 394 Dorchester Ouest.
 Women's Hospital, 172 de la Montagne.

Hôpitaux pour Contagieux (2)

Alexandra Hospital, rue Charron.
 Hôpital St-Paul, 656 Maisonneuve.
 Hôpital Civique (varioloëux), 693 Moreau.

Hôpitaux pour enfants (3)

Hôpital Ste-Justine, 820 DeLorimier.
 Montreal Foundling and Baby Hospital, 43 Argyle.
 Children's Memorial Hospital, avenue Cedar.

Hôpitaux pour Tuberculeux (4)

Hôpital des Incurables, Notre-Dame de Grâce.
 Grace Dart Home, 418 St-Antoine.

Hôpitaux pour aliénés (5)

Asile St-Jean de Dieu, Longue-Pointe.
 Protestant Insane Hospital, Verdun.
 Asile St-Benoît, (pour alcooliques), Longue-Pointe.

Maternités (6)

Hôpital de la Maternité, 440 Dorchester Est.
 Montreal Maternity Hospital, 710 St-Urbain.

Crèches (7)

Crèche de la Miséricorde, 440 Dorchester Est.
 Crèche St-Janvier, Sault-au-Récollet.
 Crèche des Soeurs Grises, 25 St-Mathieu.
 The King's Daughters, 2430 avenue du Parc.
 Children's Fresh Air Fund, Chambly.

Hôpitaux pour incurables (8)

Hôpital des Incurables, Notre-Dame de Grâce.
 Hôpital Général des Soeurs Grises, 25 St-Mathieu.

Gardes-Malades (9)

Victorian Order of Nurses, 29 Bishop.
 Soeurs de l'Espérance, 505 Sherbrooke Est.
 Soeurs de la Sagesse, 623 Notre-Dame Ouest.

Dispensaires (10)

Hôpital St-Luc (pour enfants), 88 St-Denis.
 Hôpital Dentaire Laval, 361 DeMontigny Est.
 Soeurs de la Providence, 369 Ste-Catherine Est.
 Montreal Diet Dispensary, 79 Mansfield.

Montreal Diet Dispensary, 319 Cartier.
 Montreal Dispensary, 61 St-Antoine.
 Institut Bruchési (pour tuberculeux), 369 Ste-Catherine
 Est.
 Royal Edward Institute (pour tuberculeux). 47 Belmont.
 Union Nationale Française, 71 avenue Viger.
 Baron de Hirsch Institute, 410 Bleury.

Institutions pour aveugles, sourds ou muets (11)

Institution des Aveugles de Nazareth, 95 Ste-Catherine
 Ouest.
 Mackay Institute for Protestant Deaf, Mutes and the
 Blind, Notre-Dame de Grâce.
 Institution des Sourdes-Muettes, 595 St-Denis.
 Institution des Sourds et Muets, 1941 St-Dominique.

Hospices (12)

Hôpital Général des Soeurs Grises, 25 St-Mathieu.
 Petites Soeurs des Pauvres, 625 des Seigneurs.
 Hospice de la Providence, 401 Pie IX, Maisonneuve.
 Hospice Ste-Cunégonde, 708 Albert.
 Hospice Auclair, 768 Sanguinet.
 Hospice Bourget, 2200 Ontario Est.
 Hospice Gamelin, 1281 Ste-Catherine Est.
 Asile de la Providence, 369 Ste-Catherine Est.
 The Old People's Home, Longue-Pointe.
 Moore Memorial Convalescent Home, Longue-Pointe.
 St. Bridget's Home, 297 Lagauchetière Ouest.
 Hospice St-Antoine, 76 St-Paul.
 St. Margaret's Home, 21 Sherbrooke Ouest.
 Andrew's Home, 46 Parc Belmont.
 St. Andrew's Home, 403 Aqueduc.
 St. George's Home, 425 Lagauchetière Ouest.
 Church Home. 413 Guy.

Salvation Army Industrial Home, 460 Seigneurs.
 Sheltering Home, 92 St-Urbain.
 St. Joseph's Home, 26 avenue Overdale.
 St. Anthony's Villa, 865 Dorchester Ouest.
 Hospice St-Joseph, 60 Cathédrale.

Orphelinats (13)

Montreal Day Nursery, 50 Parc Belmont.
 Asile St-Henri, 63 Collège.
 Orphelinat St-Arsène, 2140 Dufferin.
 Orphelinat Catholique, 157 Ste-Catherine Ouest.
 Protestant Infants' Home, Chemin Côte St-Luc.
 Asile Bethléem, 1-3 Carré Richmond.
 French Protestant School and Home for Children, 51
 Parc Belmont.
 Asile St-Vincent de Paul, 110 Visitation.
 St. Patrick's Orphan Asylum, Chemin Ste-Catherine.
 Jardin de l'Enfance, 326 DeMontigny Est.
 Boys' Home, 113-121 de la Montagne.
 St. Andrew's Home, 403 Aqueduc.
 Protestant Orphan Asylum, 93 Chemin Côte des Neiges.
 Orphelinat St-Alexis, 247 St-Denis.
 Asile St-Joseph, 60 Cathédrale.
 Hervey Institute, 500 Clermont, Westmount.
 St. Margaret's Nursery, avenue Argyle.
 Providence Ste-Geneviève, 181 Gauthier.
 Providence St-Enfant-Jésus, 1909 St-Dominique.
 Orphelinat des Soeurs Grises, 390 Guy.

Maison de patronage, pour femmes (14)

Working Girls' Home, 39 McGill College.
 Patronage d'Youville, 71 Lagauchetière Ouest.
 Sheltering Home, 92 St-Urbain.
 Women's National Immigration Society, 87 Osborne.
 Association de l'Assistance Chrétienne, 8 St-Charles-Bor-
 romée.

L'Ave Maria, 217-219 St-Hubert.
 Le Foyer, 14-16 Osborne.
 " 186 St-Louis.
 " 185-204-207 Champ de Mars.
 Maison Ste-Marthe, 133 St-Urbain.

Maison de patronage pour jeunes hommes (15)

Patronage St-Vincent de Paul, 131 Lagauchetière Ouest.

Ecoles d'industrie (16)

Notre-Dame de Montfort, Montfort, Qué.
 Orphelinat d'Huberdeau, Huberdeau, Qué.
 Moulin du Crochet (Bon Pasteur), Parc Laval, Qué.
 Montreal Ladies Benevolent Society, 31 Berthelet.

Fourneaux (17)

Hospice St-Antoine, 71 St-Paul.
 Soeurs de la Providence, 300 St-Hubert.
 Assistance Publique, 340 Lagauchetière Est.
 House of Refuge, 193 Dorchester Ouest.
 The Old Brewery Mission, 346 Craig Ouest.
 Union Nationale Française, 71 avenue Viger.

Refuges de nuit (18)

xAssistance Publique, 340 Lagauchetière Est.
 xUnion Nationale Française, 71 avenue Viger.
 xRefuge de nuit (R. Ouimet), 94 Notre-Dame Est.
 xMontreal Protestant House of Industry and Refuge,
 193 Dorchester Ouest.
 The Old Brewery Mission, 346 Craig Ouest.

(x) Ces refuges sont gratuits.

Salvation Army, Lodging for men (Hôtel Metropole),
 26 St-Alexandre.
 Salvation Army, Lodging for women, 69½ St-Antoine.

Bureaux de placement (19)

Andrew's Home, 46 Parc Belmont.
 Charity Organization Society, 70 Jeanne Mance.
 House of Refuge, 193 Dorchester Ouest.
 Old Brewery Mission, 346 Craig Ouest.
 Patronage d'Youville, 71 Lagauchetière Ouest.
 Salvation Army, 26 St-Alexandre.
 Women's National Emigration Society, 87 Osborne.
 Working Girls' Home, 39 McGill College.
 Young Men's Christian Association, Carré Dominion.
 Young Women's Christian Association, 502 Dorchester
 Ouest.
 Bureau de Placement Municipal, 244 Craig Est.
 Bureau de Placement Provincial, 41 Craig Est.
 Union Nationale Française, 71 avenue Viger.

Secours à domicile (20)

House of Refuge, 193 Dorchester Ouest.
 Baron de Hirsch Institute, 410 Bleury.
 Industrial Rooms, 57 Metcalfe.
 Irish Protestant Benevolent Society, 43 Parc Belmont.
 Italian Immigration Aid Society, 69 Osborne.
 St. Andrew's Society, 403 Aqueduc.
 St. George's Society, 425 Lagauchetière Ouest.
 Société St-Vincent de Paul, 15 St-Jacques.
 Union Nationale Française, 71 avenue Viger.
 Assistance Publique, 340 Lagauchetière Est.
 Charity Organization Society, 70 Jeanne Mance.
 German Society.
 St. Patrick's Society.

Soldiers' Society.
 Soldiers' Wives League.
 Protestant Relief Committee, 1122 St-Viateur.

Sociétés s'occupant d'immigration (21)

Women's National Immigration Society, 69 Osborne.
 Italian Immigration Aid Society, 69 Osborne.
 Union Nationale Française, 71 avenue Viger.
 Charity Organization Society, 70 Jeanne Mance.

Oeuvres diverses (22)

Society for Protection of Women and Children, 332 La-
 gauchetière Ouest.
 Society for Prevention of Cruelty to Animals, Imperial
 Bank Building.
 Royal Life Saving Society, 59 Church.
 St. John Ambulance Association, 257 Peel.
 The Aht Association of Montreal, 23 Carré Phillips.
 Canadian Conference of Charities and Correction, 70
 Jeanne Mance.
 Parks and Playgrounds Association, 324 Sherbrooke O.
 Aberdeen Association, 525 Ste-Catherine Ouest.
 Catholic Sailors' Club, 1 St-Pierre.
 Decorative Art Association, 101a Drummond.
 Flower Mission, 152 Drummond.
 Montreal Sailors' Institute, Place Royale.
 Prisoners' Aid Association, 26 Kent.

A. CHEVALIER,
 Directeur de l'Assistance Municipale.

